



Municipalité de Saint-Barthélemy
665, Rang York
Saint-Barthélemy, Québec, J0K 1X0

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 13 août 2026 à 20h00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jacques Patry, maire
Madame Chantal Dumont, conseillère au siège # 1
Madame Manon Gaudet, conseillère au siège # 2
Madame Danielle Gladu, conseillère au siège # 3
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Bonsoir et bienvenue à toutes et à tous.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur Jacques Patry, maire. Monsieur Thomas Gravel, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la séance et agit à titre de greffier de la séance.

2026-08-180

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 CONTRAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 4.2 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

3 CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION

2026-08-181

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil le 7 août 2026.

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-08-182

4.1 CONTRAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- CONSIDÉRANT QUE** la période de probation du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Thomas Gravel, prend fin le 16 août 2026;
- CONSIDÉRANT QUE** des élections partielles se tiendront le 23 et 30 août prochains pour combler les postes vacants au conseil municipal;
- CONSIDÉRANT QUE** les conseillers en poste jugent approprié que les nouveaux élus puissent participer à l'évaluation du nouveau directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont ET RÉSOLU :

- QUE** le contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier soit modifié pour que la période de probation soit portée à neuf (9) mois;
- QUE** monsieur le Maire soit autorisé à signer l'addenda au contrat et dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- QU'** à défaut pour le directeur général et greffier-trésorier de signer l'addenda au plus tard le 14 août 2026, le conseil met fin au contrat, la présente résolution valant à titre de préavis de 30 jours.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à majorité.

2026-08-183

4.2 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a engagé madame Amélie Brizard pour occuper les fonctions de directrice générale adjointe;
- CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail à durée indéterminée signé le 27 janvier 2026 prévoit une période de probation de six (6) mois, se terminant le 2 septembre 2026;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de confirmer madame Amélie Brizard à ses fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont ET RÉSOLU :

- QUE** le conseil municipal renonce au délai de probation du contrat de travail de madame Amélie Brizard et confirme cette dernière au poste de directrice générale adjointe;
- QUE** l'article 7.5 du contrat de travail à durée indéterminée soit corrigé pour que la référence à l'article 7.3 soit remplacée par 7.4.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à : 20 h 06
La période de questions se termine à : 20 h 49

2026-08-184

6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Bérard, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet ET RÉSOLU :

QUE L'assemblée est levée à : 20 h 49.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

Jacques Patry
Maire

Thomas Gravel
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jacques Patry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.